

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

177-2012 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, déclare que les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, Claude Mercier et des conseillers Luc Duval, Mario Racette, Pierre Mercier, Sylvain Lafortune, Lucien Chayer et Jean Bélanger ont été déposées aux archives de la municipalité.

Les déclarations reçues sont déposées à la table du Conseil à la séance ordinaire du 4 décembre 2012.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 4 décembre 2012.

Sherron Kollar,
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 4 décembre 2012** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire s'est excusé
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Mario Racette, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

178-2012 ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012**
4. **COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **ADMINISTRATION**
 - a) Résolution pour le salaire des élus
 - b) Résolution pour le salaire de la directrice générale.
 - c) Résolution pour nommer un représentant pour le réseau Biblio CQLM
 - d) Assignation aux différentes représentations aux membres du Conseil pour 2013
 - e) Demande au fond du Pacte rural- l'acquisition d'un terrain.
 - f) Surplus accumulé pour l'acquisition d'un terrain
 - g) Offres de service pour la reddition compte pour le TECQ au 31 déc. 2012
7. **RÉGLEMENTATION**
8. **RAPPORTS FINANCIERS**
 - a) Présentation et approbation des comptes
9. **VARIA**
 1. Lettre pour les Ferme A. Collin inc
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

179-2012 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 10 par Mario Racette, maire suppléant

La directrice générale fait fonction de secrétaire.

180-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Luc Duval, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2012, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

181-2012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Lucien Chayer, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

182-2012 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

183-2012 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

184-2012 AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le salaire des élus municipaux augmente de 10 % pour l'exercice financier 2013, selon le règlement 99-2011.

185-2012 APPROBATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le salaire de la directrice générale, Sherron Kollar, augmente de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2013.

186-2012 NOMMER UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM

Considérant que le réseau BIBLIO CQLM nous demande de nommer un représentant officiel pour représenter la municipalité.

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de nommer le conseiller, *Monsieur Luc Duval*, pour siéger sur le comité du réseau BIBLIO CQLM au nom de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

187-2012 ASSIGNATION AUX DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL 2013

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que les membres du conseil soient assignés pour participer et représenter la municipalité :

Loisirs et pompiers : Jean Bélanger et Sylvain Lafortune

Chemins et police : Luc Duval

Environnement et CCU : Lucien Chayer

B.C.P. Mauricie : Luc Duval

Remplacement du maire à la MRC : Pierre Mercier

CRÉ Lanaudière : Mario Racette

188-2012 DEMANDE AU FOND DU PACTE RURAL POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

- CONSIDÉRANT QUE** lors de la consultation publique du mois d'août 2010, les citoyens nous ont demandé pour avoir un espace communautaire dans la municipalité de Saint-Roch-Ouest;
- CONSIDÉRANT** la demande de nos citoyens, nous nous devons de répondre à leurs attentes;
- CONSIDÉRANT QU'** il serait avantageux d'acquérir un terrain pour bâtir une future salle communautaire et un espace de loisirs pour nos citoyens;
- CONSIDÉRANT** le coût du projet estimé à 120 000 \$;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest de déposer une demande d'aide financière au fonds du Pacte rural de la MRC de Montcalm;
- QUE** le maire, Claude Mercier, et la directrice générale, Sherron Kollar, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-2012 SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

- ATTENDU** Que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest désire faire l'acquisition d'un terrain;
- ATTENDU** Que l'acquisition de ce terrain servira en partie pour une future construction d'une salle communautaire et l'autre partie pour des loisirs;
- ATTENDU** Que la municipalité a fait une demande d'aide financière au Pacte rural pour une partie des fonds pour l'achat du terrain;
- ATTENDU Que** la municipalité assumera le reste du montant pour l'acquisition du terrain;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest de prendre les fonds pour la présente dépense dans le surplus accumulé par la municipalité.

190-2012 MANDAT POUR LA REDDITION COMPTE DU TECQ

- Considérant que** la municipalité doit produire une reddition compte pour la programmation de la taxe sur l'essence au 31 décembre 2012;
- Considérant que** le bureau de comptable DCA, COMPTABLE AGRÉÉ INC. nous a offert une offre de service pour l'année 2012;
- Considérant que** dans cette offre, il n'était pas inclus le rapport de reddition compte pour le TECQ ;

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater le bureau de comptable de Dominique Collin, DCA, COMPTABLE AGRÉÉ INC., pour compléter notre reddition compte pour les travaux effectués au 31 décembre 2012.

191-2012 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de décembre 2012 du # 6204 au # 6218, totalisant 19 125 \$ selon la liste présentée au conseil.

ADOPTÉE

192-2012 VARIA

1. Faire parvenir une lettre d'avertissement pour le déneigement 2012-2013 à Les Fermes A. Collin inc.

193-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20 h 50.

Sherron Kollar,
Directrice générale

Mario Racette,
Maire suppléant

194-2012 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 191-2012, lesquelles s'élèvent à 19 125 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale